

LE RAPPORT DE L'ACTIVITE

DE LA CINEMATHÈQUE POLONAISE

AU COURS DE L'ANNÉE 1952/53

1. L'organisation de la Cinémathèque Polonaise

La Cinémathèque Polonaise a été fondée seulement en 1948 par l'Entreprise Cinématographique d'Etat "Film Polski". /Film Polonais/. La Cinémathèque Polonaise est une cinémathèque d'Etat. Sa dénomination officielle est "Les Archives Centrales du Film" /en polonais - Centralne Archiwum Filmowe/, son adresse - Łódź, rue Targowa 61, Pologne. Pour le moment la cinémathèque est liée administrativement à l'Ecole d'Etat des Hautes Etudes Cinématographiques /en polonais - Państwowa Wyższa Szkoła Filmowa / à Łódź, Le Recteur de l'Ecole est en même temps le directeur des archives du film. En avenir on prévoit la séparation des archives et de l'école, aussi bien que le transfert de la Cinémathèque à Varsovie. La Cinémathèque Polonaise, en tant qu'une institution autonome, sera en avenir subordonnée directement à l'Office Central du Cinéma /en polonais Centralny Urząd Kinematografii/, ayant le rang d'un ministère.

Le but principal de la Cinémathèque est de réunir, étudier et conserver les films et tous les documents se rattachant à la Cinématographie et de propager ^{le} film en tant qu'art et expression de culture.

Les grandes lignes de la politique de la Cinémathèque /l'achat, le contretypage et l'échange de films/ sont établies par le Conseil de la Cinémathèque composé de 7 membres, nommés par le Président de l'Office Central du Cinéma parmi les représentants de l'industrie cinématographique et des organisations et institutions suivantes: L'Institut Polonais de l'Art /Séction du Cinéma/, La Société des Artistes du Théâtre et du Film, L'Union des journalistes cinématographiques.

La Cinémathèque Polonaise collabore étroitement avec la Séction du Cinéma de l'Institut Polonais de l'Art, qui est un centre des recherches scientifiques dans le domaine de l'art et de l'histoire du cinéma.

2. Les collections de la Cinémathèque

La Cinémathèque Polonaise possède actuellement 2824 films, muets et sonores, de long et de court métrage. En 1952 la Cinémathèque a augmenté sa collection de 246 films, et en trois premiers trimestres de l'année 1953-les 428 films nouveaux ont été acquis et reçus.

Les films de la Cinémathèque sont divisés en catégories suivantes:

- 1/ Tous les films polonais de la production récente /films de fiction, documentaires et éducatifs/ sont déposés par l'Office Central du Cinéma à la Cinémathèque.
- 2/ Les films polonais d'avant la guerre dans un nombre assez restreint - une trentaine de films seulement sur 370 films de long métrage réalisés en Pologne de 1908 à 1939.
- 3/ Les films des autres pays, ayant une valeur artistique et historique, acquis et échangés.
- 4/ Les films allemands de l'époque 1934-1944, exploités en Pologne pendant l'occupation hitlérienne.
- 5/ Un certain nombre de films récents de la production étrangère déposés à la Cinémathèque par la Centrale d'Etat de Location de Films.

En outre la Cinémathèque possède une collection des programmes, des affiches et des appareils cinématographiques, qui forme un noyau du futur Musée du Cinéma. Dans les cadres de la Cinémathèque existe un bureau de la documentation cinématographique, /press-cuttings, service d'information etc./.

La Bibliothèque est liée à la Cinémathèque à travers l'École des Hautes Etudes Cinématographiques, dont toutes les deux font partie. En avenir la Bibliothèque sera rattachée directement à la Cinémathèque.

3. L'activité de la Cinémathèque.

La Cinémathèque loue ses films à titre gratuit à toutes les institutions intéressées au développement de la culture cinématographique.

En premier lieu c'est l'École des Hautes Etudes Cinématographiques qui fait l'usage constant de la collection des films.

L'Institut Polonais de l'Art /Section du Cinéma/ a organisé, grâce à l'assistance de la Cinémathèque, une série de projections rétrospectives, consacrées à l'étude de l'histoire du cinéma. Les projections seront reprises au cours de l'année 1953/54. C'est aussi avec le concours de la Cinémathèque que l'Institut Polonais de l'Art prépare actuellement deux livres : 1/ L'Histoire du Cinéma Polonais Contemporain /1943 - 1953/, un volume de 500 pages avec une filmographie complète de tous les films réalisés après 1943 et un supplément bibliographique, de 250 pages, 2/ Les Etudes de l'Esthétique du Cinéma, un volume de 300 pages, concernant les moyens de l'expression de l'art cinématographique.

La Cinémathèque présente souvent les films de sa collection aux travailleurs créatifs du cinéma, qui ont besoin pour ses travaux d'une documentation spéciale.

Pendant les trois trimestres de l'année 1953 - la Cinémathèque Polonaise a présenté et loué 891 films.

4. Le Catalogue.

La Section du Cinéma de l'Institut Polonais de l'Art prépare actuellement le Catalogue complet des films qui se trouvent à la Cinémathèque. Les fiches du Catalogue donneront non seulement les informations filmographiques mais en même temps la documentation aussi complète que possible de l'ordre historique et bibliographique. La publication du Catalogue sera commencée au cours de l'année 1954, et la première série contiendra les fiches des films polonais d'avant la guerre.

5. Les acquisitions récentes

La Cinémathèque Polonaise a acheté récemment une collection très intéressante de vieux films muets, oubliés, il y a plus que trente ans, dans un grenier. Il s'agit de 31 films muets /complets et incomplets/ de l'époque 1908.- 1916, en grande partie de la production russe tsariste.

On est en train d'identifier ces films. Parmi les positions déjà identifiées il faut mentionner:

1. "Dans les griffes du diable jaune", réal. Kasianow, prod. Dronkow, 1916
2. "Les phantomes du passé", réal. E. Bauer, prod. Chanzonkow, 1916,
un drame avec Wiera Chokolodnaja.
3. "Le lys de la Belgique", le drame phantastique et allegorique de
Starevitsch, prod. Comité Sebieloff, 1915.
4. Un film de Henry Porten /prod. 1912 - 1913/.

Tous ces films sont actuellement contre-typés et la Cinémathèque Polonaise est prête de les offrir en échange. La Cinémathèque Polonaise est en train de préparer la liste complète de tous les films qui pourraient intéresser les autres Cinémathèques. Cette liste sera envoyée à toutes les Cinémathèques, membres de la F.I.A.F. au commencement de l'année 1954.

Łódź, le 15 Octobre 1953.